

## CONVENTION

# Séquence d'Observation en Milieu Professionnel

### Entre

L'entreprise ou l'organisme d'accueil, (Nom ou Raison sociale).....  
représenté(e) par M....., en qualité de Chef d'entreprise  
ou de responsable de l'organisme d'accueil

d'une part, et

L'établissement d'enseignement scolaire, Lycée français Dominique Savio, représenté par Mme LAGARDE, en sa  
qualité de Chef d'établissement

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1** – La présente convention a pour objet la mise en place d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève de l'établissement d'enseignement (ou des élèves) désigné(s) en annexe.

**Article 2** – Les objectifs et les modalités de la séquence d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

**Article 3** – L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le Chef d'établissement.

**Article 4** – Les élèves demeurent sous statut scolaire durant les périodes d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du Chef d'établissement.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**Article 5** – Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par le code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulation sur d'autres machines, produits ou appareil de production, ni même effectuer de travaux légers.

**Article 6** – Le Chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile à chaque fois qu'elle sera engagée.

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le Chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**Article 7** – En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au Chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée ou l'accident s'est produit.

**Article 8** – Le Chef d'établissement d'enseignement et le Chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du Chef d'établissement.

**Article 9** – La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

## **TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **A- Annexe pédagogique**

Nom et prénom de l'élève concerné : .....

Classe : 3<sup>e</sup>.....

Etablissement d'origine : Lycée français Dominique Savio – Douala – Cameroun

Date de la séquence en milieu professionnel : **Du lundi 17 février 2020 au vendredi 21 février 2020 inclus**

#### **A compléter par l'entreprise**

Nom ou raison sociale de l'entreprise :.....Responsable :.....

N° de téléphone (prof. ou personnel) :.....

Nom du tuteur en milieu professionnel :..... Qualité :.....

N° téléphone (prof. ou personnel) : .....

#### **A compléter par l'entreprise**

HORAIRES journaliers de l'élève

(Amplitude journalière : 07h maximum)

	MATIN	APRES-MIDI
<b>Lundi 17 février 2020</b>		
<b>Mardi 18 février 2020</b>		
<b>Mercredi 19 février 2020</b>		
<b>Jeudi 20 février 2020</b>		
<b>Vendredi 21 février 2020</b>		

#### **Objectifs assignés à la séquence d'observation en milieu professionnel :**

- Sensibilisation à l'environnement technologique, économique, et professionnel,
- Contribuer à l'éducation à l'orientation professionnelle de l'élève.

#### **A compléter par l'entreprise**

description succincte des activités prévues :

.....  
.....

Modalités d'évaluation de la séquence : compte rendu, fiche entreprise, présentation en langue vivante.

### **B – Annexe financière**

#### **1- RESTAURATION**

A la charge et sous la responsabilité de l'élève et de sa famille

#### **2- LE TRANSPORT**

Le trajet et le transport entre domicile et lieu du stage restent à la charge et sous la responsabilité des familles.

#### **3- ASSURANCE de l'élève : responsabilité civile obligatoire**

**Compagnie :** ..... **n°:** .....

**L'élève :** Nom ..... Prénom ..... Classe .....  
Tel. ....

**L'entreprise :**

- responsable et/ou tuteur : .....
- téléphone(s) : .....
- adresse de l'entreprise : .....
- plan de situation : (**à compléter impérativement**)

**Fait à DOUALA le :** .....  
**Signature du responsable de l'organisme d'accueil**

**Fait à DOUALA le :** .....  
**Signature du Chef d'établissement scolaire**

**Fait à DOUALA le :** .....  
**Signature du coordinateur**

**Fait à DOUALA le :** .....  
**Signature des parents (ou du responsable légal)**

**Fait à DOUALA le :** .....  
**Signature de l'élève**